



Le président

Monsieur Igor TRICKOVSKI  
Maire  
Mairie de Villejust  
6 rue de la mairie  
91140 VILLEJUST

*Direction Action Territoriale  
Centre de Ressources et d'Expertise  
01 60 79 90 13*

*Votre contact :  
Murielle BRICARD  
01 60 79 90 16*

N./Réf. : 2024-46/MB/mbo

Evry-Courcouronnes,  
le 17 juillet 2024

Objet : Révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire, *de Igor*

Nous avons examiné attentivement le projet de révision du Règlement Local de Publicité arrêté par le conseil municipal du 3 juin 2024 que nous avons reçu le 9 juillet dernier pour avis.

Le projet de Règlement Local de Publicité prévoit d'intégrer le contexte réglementaire qui a évolué depuis la loi ENE de 2010 et de préserver le besoin de visibilité des activités économiques, tout en sauvegardant l'environnement et le patrimoine de la commune de Villejust.

Les commerçants ont été consultés dans le cadre de la mise à disposition en mairie du dossier de concertation et d'un registre permettant de recueillir les remarques, d'une réunion publique le 5 mars dernier, de publications sur le site internet de la ville avec une adresse électronique ainsi que sur les réseaux sociaux et une insertion dans le journal municipal.

A cet égard, à partir du moment où :

- toutes les conditions de concertation et de respect de la réglementation sont respectées ;
- la diversité des supports commerciaux est maintenue ;
- ce projet permet une meilleure intégration de la publicité et des enseignes afin d'assurer une meilleure perception du paysage et une meilleure lisibilité des informations ;

la CCI Essonne émet un **AVIS FAVORABLE** à ce nouveau projet de Règlement Local de Publicité.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*A. L. L.*

Patrick RAKOTOSON